

Séance du 19 décembre 2023 à 14 heures
SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 12/12/2023

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	P	Monsieur Philippe BLAIN	P
Monsieur Michel VACHER	P	Madame Laurence PÉROU	EX
Monsieur Alain RENARD	EX	Monsieur Xavier HALLAIRE	EX
Madame Gabi HÖPER	P	Monsieur Alain VALLADE	P
Madame Chantal GANTCH	P		
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	P		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	P		
Monsieur David RESENDE	P		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	P		
Monsieur Antoine GARANTO	P		
Monsieur Louis CAVALEIRO	P		

P = Présentiel

Ex = Excusé

V = Visioconférence

Secrétaire de séance : Monsieur Michel VACHER

Sur les 15 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 19 décembre 2023, 12 d'entre eux étaient présents.

DECISION DU BUREAU SYNDICAL n°2023-

Objet : Autorisation de signature d'un marché d'achat de laveuses automatiques équipées d'une benne de collecte pour le nettoyage des bacs deux roues dans le cadre de la collecte des biodéchets

Rapporteur : Jean Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision 12 membres du Bureau Syndical étaient présents (sur 15 en exercice).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 01 décembre 2023.

Considérant que le présent marché a pour objet l'achat et la livraison de laveuses automatiques de bacs deux roues équipées d'une benne de collecte sur un porteur poids lourds PTAC 26 tonnes.

Considérant ainsi, qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 septembre 2023 au BOAMP, JOUE et sur Marché-publics.info.

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bon de commandes avec maximum, passé selon la procédure d'Appel d'offres ouvert soumis aux articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Considérant qu'un candidat a déposé une offre et que l'offre est recevable.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 01 décembre 2023 a rendu un avis favorable à la proposition d'attribution effectuée dans le cadre de l'analyse de l'offre de deux laveuses automatiques. Précisément l'offre de Bro Méridionale de voirie (BMV) a été retenue.

Considérant que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. Le montant maximal étant de 1 000 000€HT.

Considérant que les prestations de l'accord-cadre seront effectives à compter de sa notification.

Il est donc demandé aux membres du Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer le marché d'achat de laveuses automatiques équipées d'une benne de collecte pour le nettoyage des bacs deux roues dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (12 membres présents sur 15 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à signer toutes les pièces du marché d'achat de laveuses automatiques équipées d'une benne de collecte pour le nettoyage des bacs deux roues, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

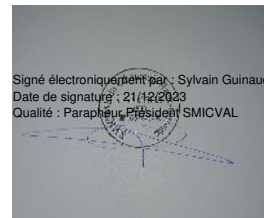
Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-253306617-20231219-2023_14BS-DE



**Le Président,
Sylvain GUINAUDIE**



FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 décembre 2023

Publié le : 21.12.2023

**Le Secrétaire de séance,
Michel VACHER**

